



PROBLÈMES FRÉQUENTS CONCERNANT LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

Nous avons rencontré un certain nombre de problèmes en relation avec les données contenues dans les déclarations pays par pays introduites jusqu'à présent. Les problèmes les plus fréquents sont décrits dans [un tableau](#) établi par l'OCDE.

Les entreprises multinationales soumises à la déclaration pays par pays sont priées de revoir ces descriptions et de s'assurer que ces erreurs ne se répètent pas dans les déclarations pays par pays qu'elles introduisent en Belgique. Lorsque l'administration constate qu'une déclaration pays par pays introduite contient des erreurs (y compris, mais sans s'y limiter, celles décrites dans le tableau), ces erreurs doivent être corrigées par l'entreprise multinationale déclarante.

Nous attirons également l'attention sur le signe à utiliser. En particulier pour les impôts payés au cours de l'exercice comptable (sur la base des règlements effectifs) ou les impôts dus en lien avec les activités de l'exercice comptable (quel que soit le moment du paiement). Les montants positifs (sans signe) indiquent les impôts payés ou dus au titre de l'exercice. Les montants négatifs (signe moins) indiquent les remboursements effectués par l'administration fiscale. Seuls les montants négatifs doivent être signalés par un signe moins (-).

Pour rappel, les montants doivent être libellés intégralement en unités, sans décimale ni arrondi en milliers ou en millions.

Problème	Solution
<p>Déclaration incorrecte des impôts sur les revenus payés sur la base des règlements effectifs dans le tableau 1 (+/-)</p>	<p>N'utilisez pas de signe s'il y a un montant payé en faveur de l'administration fiscale de la juridiction concernée au cours de l'exercice comptable en question, qui doit être déclaré. Exemple : 1234567.</p>
	<p>Utilisez un signe (-) lorsqu'il y a un montant remboursé au cours de l'exercice comptable concerné par l'administration fiscale de la juridiction concernée, qui doit être déclaré. Exemple : - 1234567.</p>
<p>Déclaration incorrecte des impôts sur les revenus dus (année en cours) comme dans le tableau 1 (+/-)</p>	<p>N'utilisez pas de signe s'il y a un montant dû en faveur de l'administration fiscale de la juridiction concernée par rapport à l'exercice comptable en question. Exemple : 1234567.</p>
	<p>Utilisez le signe (-) lorsqu'un remboursement d'impôt est dû par l'administration fiscale de la juridiction concernée pour l'exercice comptable en question. Exemple : -1234567.</p>

La [brochure](#) de l'OCDE intitulée « Instructions relatives à la mise en œuvre de la déclaration pays par pays BEPS ACTION 13 », en particulier la section 2.6, explique ce problème de façon approfondie. La brochure contient également d'autres informations utiles pour étayer la soumission correcte du rapport pays par pays.